

# Projet pédagogique Accueils périscolaires Rostand 2021 - 2022

« A la découverte des civilisations et de leurs bonnes habitudes écologiques ! »



Direction : MACQ Margaux

# SOMMAIRE

## I) MODALITÉS D'ORGANISATION p 3

- 1.1 Lieu et adresse
- 1.2 Organisateur
- 1.3 Modalités d'accès aux accueils
- 1.4 L'équipe d'encadrement
- 1.5 Les horaires
- 1.6 Les locaux d'accueil et leur affectation
- 1.7 Le budget pédagogique
- 1.8 Les partenariats : CAF et Label Marianne

## II) LE PROJET DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL p 9

- 2.1 Vie quotidienne
- 2.2 Les activités
- 2.3 Règles de vie
- 2.4 Sécurité
- 2.5 La communication

## III) SPÉCIFICITÉS DE L'ACCUEIL p 14

- 3.1 Le contexte réglementaire
- 3.2 Besoins et rythmes des enfants âgés de 6 à 12 ans
- 3.3 La bienveillance et la bienveillance dans l'accueil
- 3.4 Accueil d'un enfant porteur de handicap
- 3.5 Accueil d'un enfant avec troubles de la santé évoluant sur une longue période (P.A.I)
- 3.6 Outils spécifiques à l'accueil des maternels

## IV) LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES p 17

- 4.1 OBJECTIF GENERAL 1 : Identifier les habitudes de vie de certaines civilisations et initier les enfants à celles-ci.
- 4.2 OBJECTIF GENERAL 2 : Sensibiliser les enfants aux gestes éco citoyens
- 4.3 OBJECTIF GENERAL 3 : Tendre vers un épanouissement individuel et collectif des enfants

## V) LE PROJET D'ACTIVITÉS p 21

- 5.1 Le thème GLOBAL
- 5.2 Description du thème, ses déclinaisons
- 5.3 Les projets d'activités et leur adaptation à la tranche d'âge

## VI) CONCLUSION ET PERSPECTIVES p 22

## I) MODALITÉS D'ORGANISATION

### 1.1 Lieu et adresse- Environnement

Mairie de la Madeleine  
Rue du Général De Gaulle  
03.20.12.79.79

Ouverte du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h15

La ville de La Madeleine se situe à quelques kilomètres de Lille, compte environ 23 000 Madeleinois sur 284 hectares. La Ville est rattachée à la Métropole Européenne de Lille. Elle possède 11 écoles, 2 collèges, 1 lycée et de nombreux équipements culturels et sportifs dont une piscine, une médiathèque et un centre culturel d'animation.

La commune propose durant l'année scolaire et en période de vacances des accueils périscolaires et des accueils de loisirs pour les enfants âgés de 2 à 17 ans.

Les accueils réveil et détente, ainsi qu'une partie de la pause méridienne se passent à l'école Rostand située rue Victor Hugo à La Madeleine. Le repas de la pause méridienne sera quant à lui pris au restaurant scolaire Kleber situé rue Kleber à La Madeleine.

L'école Rostand est dirigée par Mr Zekatek. Elle accueille des élèves du CP au CM2 répartis en 10 classes.

### 1.2 Organisateur

Organigramme :

Cet ALSH est organisé par la Ville de La Madeleine, par le service Enfance-Petite Enfance.

Maire de la ville de La Madeleine	Monsieur LEPRÊTRE Sébastien
Adjointe au Maire « Ecole-Culture-Participation »	Madame MASSIET-ZIELINSKI Violette
Adjointe au Maire « Famille-Enfance-Jeunesse »	Madame BRICHET Céline
Directrice Famille-Enfance-Jeunesse-Aînés	Madame WISSOCQ Marion
Responsable de services Enfance-Petite enfance	Madame BERNASCONI Elodie
Coordinateur ALSH	Monsieur LAURENT Christophe
Coordinatrice Périscolaire et Mercredis	Madame MUCKA Sandrine
Référent(e) de site	Madame MACQ Margaux

**Nos principaux interlocuteurs en mairie sont :**

M. LAURENT et Mme MUCKA  
Mme LEROUX Caroline

Mr SADEK Moustapha

Mme MOREAU Céline

Coordinateurs  
Dossiers animateurs - Contrats de travail  
Heures de travail et Dupas Lebeda  
Matériel pédagogique et municipal -  
Fiches sanitaires enfants - Dossiers et  
éléments administratifs  
Interlocutrice API

### 1.3 Modalités d'accès aux accueils

Selon le règlement de fonctionnement des accueils de loisirs de la Ville de La Madeleine :

« Toute fréquentation des accueils périscolaires et de loisirs implique la constitution préalable d'un DOSSIER D'INSCRIPTION FAMILIAL UNIQUE (à disposition sur le site internet de la Ville, sur le portail famille ou en Mairie, au service Enfance-Petite Enfance).

Sont accueillis :

- les enfants domiciliés et scolarisés à La Madeleine,
- les enfants domiciliés à La Madeleine et scolarisés à l'extérieur,
- les enfants domiciliés à l'extérieur et scolarisés à La Madeleine : à ceux-ci sera appliqué le tarif extérieur,
- les enfants non scolarisés à La Madeleine mais dont un parent est :
  - contribuable madeleinois du fait de son activité professionnelle sur la commune ;
  - instituteur ou enseignant exerçant à La Madeleine ;
  - agent municipal ;

Ceux-ci bénéficieront du tarif madeleinois en fonction du quotient familial.

Les enfants scolarisés en école maternelle seront inscrits en accueil de loisirs 2 - 6 ans.  
Les enfants scolarisés en école élémentaire seront inscrits en accueil de loisirs 6 - 12 ans.  
Les enfants âgés de 11 ans, à la date de l'accueil de loisirs, ont le choix de fréquenter les accueils de loisirs 6 - 12 ans ou le centre Moulin ados 11-17 ans.

Les enfants sont accueillis en journée avec repas et goûter de 9h00 (accueil échelonné de 09h00 à 9h30) à 17h00 (départ échelonné de 16h30 à 17h00).

Un accueil réveil (de 7h30 à 9h00) et un accueil détente (de 17h00 à 18h30) sont proposés dans chaque accueil de loisirs municipal. »

## 1.4 L'équipe d'encadrement

### a) Le référent de site

MACQ Margaux, diplômée BAFD (Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur)

\* Ses horaires de travail sont les suivants :

- le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h25 à 9h30 pour l'accueil périscolaire matin
- le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h15 à 14h00 pour la pause méridienne
- le lundi, mardi, jeudi et vendredi pour l'étude et l'accueil périscolaire soir de 16h15 à 18h45.

### RÉFÉRENT DE SITE / DIRECTEUR ALSH

Ses missions sont :

#### Responsabilités et devoirs

- Assurer la sécurité physique, morale des enfants et de l'équipe
- Assurer une veille réglementaire, se tenir informer des instructions départementales de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Tenir une comptabilité précise de la trésorerie qui lui est confiée
- Rendre l'ensemble des pièces, des outils et du matériel confié
- Respecter les échéanciers de travail
- Respecter le mode de fonctionnement interne de la Ville
- Avoir un devoir de réserve en tant que représentant de la Ville
- S'engager à utiliser le véhicule mis à disposition par la Ville lors de déplacements professionnels.
- Veiller au bon déroulement de l'accueil et régler les dysfonctionnements éventuels
- Prendre en charge les démarches administratives (pointages, bilan, évaluation...)

- Assurer le pointage des présents, gérer la tablette et remettre les fiches de pointage au service
- Echanger régulièrement avec le coordinateur
- Préparation du plan d'évacuation des locaux
- Gestion des documents des animateurs (diplômes, bulletin n°3, carnet de vaccination...) et des documents des enfants (ex : fiches sanitaires)
- Préparation des documents en cas de contrôles / Mettre à jour les documents de l'affichage obligatoire
- Gestion des ordonnances, des traitements, du stockage des médicaments
- Préparation et gestion des trousse de secours, en responsabilisant les animateurs sur l'utilisation et la gestion
- Préparation et tenue du registre d'infirmerie

### **Encadrement des équipes**

- Organiser et suivre les temps de travail des équipes (animateurs et adjoints) en périscolaire et en ALSH
- Animer des réunions de préparation sur les temps d'accueil
- Repérer les profils à recruter et encadrer les personnels
- Faciliter l'intégration, accompagner les animateurs et les évaluer à mi-parcours et autant de fois que cela est nécessaire
- Tenir à jour les absences et les remplacements
- Prendre en charge un groupe d'enfants au même titre qu'un animateur
- Accompagner, assurer un rôle formateur auprès des équipes d'animation apporter soutien technique et motivation.
- Accompagner les intervenants extérieurs, s'assurer de l'implication de l'équipe lors des ateliers éducatifs (planning pour les animateurs sans intervenant)
- Respecter et faire respecter le matériel mis à disposition

### **Gestion des relations avec les familles**

- Accueillir, informer et dialoguer avec les parents et les enfants
- Remonter les informations importantes au coordinateur
- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs

### **Elaboration et mise en œuvre du projet pédagogique**

- Elaborer et mettre en œuvre le projet pédagogique pour tous les temps périscolaires et ALSH, en lien avec le PEDT et les orientations éducatives de la Ville.
- Veiller au respect des chartes d'occupation et du règlement de fonctionnement des accueils périscolaires et de loisirs municipaux
- Evaluer le projet, centraliser les bilans de chaque atelier, transmettre un bilan global le dernier jour de chaque période (périscolaire et ALSH) au coordinateur.
- Valider les propositions d'animation, rédiger et transmettre les plannings en veillant au rythme de l'enfant,
- Donner en temps réel les informations utiles aux coordinateurs (dysfonctionnements, chiffres, pointages, heures équipes, etc.)
- Participer aux réunions de coordination

b) L'équipe d'animation :

#### **Temps périscolaire matin : 7H30/8H30**

MACQ Margaux, diplômée BAFD

COQUET Jeremy, diplômé BAFA

#### **Pause méridienne : 11H30/13H30**

- Avec le groupe des CP :  
BECQUAERT Eugénie , Animatrice BAFA  
HALATI Louisa , Animatrice BAFA
- Avec le groupe des CE1 :  
VERDONCK Tifany, animatrice non diplômé  
POTIN Florine, animatrice BAFA
- Avec le groupe des CE2 :  
BAQUE Sandrine, animatrice et AVS sur le temps scolaire  
PIENNE Caroline, Animatrice stagiaire BAFA
- Avec le groupe des CM1 :  
COQUET Jeremy, Animateur BAFA  
MACQ Margaux, référente périscolaire, diplômée BAFD
- Avec le groupe des CM2 :  
SAINTENOY Johan, animateur et enseignant  
HAUSTIE Karl, animateur Non diplômé

### **Étude : 16H30/17H30**

Tous les jours : MACQ Margaux, référente périscolaire

Lundi : ZEKATEK Clément, CHAILLAND Mathilde, COQUET Jeremy, PIENNE Caroline , BAQUE Sandrine

Mardi : BAQUE Sandrine, SAINTENOY Johann, COQUET Jeremy, PIENNE Caroline, HAUSTIE Karl

Judi : ZEKATEK Clément, CHAILLAND Mathilde, COQUET Jeremy, SAINTENOY Johann, PIENNE Caroline

Vendredi : ZEKATEK Clément, CHAILLAND Mathilde, SAINTENOY Johann, COQUET Jeremy, PIENNE Caroline

### **Temps périscolaire soir : 17H30/18H30**

MACQ Margaux, référente périscolaire diplômée BAFD

COQUET Jeremy, animateur BAFA

PIENNE Caroline, animatrice stagiaire BAFA

### **Les missions de l'équipe d'animation sont :**

***Rôle de l'animateur (fiche de poste dans le classeur du référent et jointe au contrat)***

#### **Responsabilités et devoirs**

- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants.
- Connaître le nombre d'enfants présents / compter les enfants à chaque fois que cela est nécessaire (lors des déplacements, avant pendant et après chaque activité...)
- Connaître le règlement de fonctionnement et les procédures de la Ville.
- Appliquer les consignes de la hiérarchie.
- Connaître la réglementation en vigueur concernant l'accueil des mineurs.
- Echanger régulièrement avec le référent / le directeur et donner en temps réel les informations utiles.

#### **Encadrement des enfants**

- Adhérer au projet pédagogique et en assurer la mise en œuvre.
- Respecter et faire respecter les règles de sécurité et le bien-être des enfants lors des

déplacements et/ou au sein de son activité.

- Veiller au bon déroulement des temps de transition (début et fin de séance).
- Donner en temps réel les informations utiles au Référent de site / Directeur
- Accompagner les enfants dans la vie quotidienne.
- Savoir effectuer des « soins » (coups, égratignures...) et tenir le cahier d'infirmier

### **Animation des temps d'accueil**

- Préparer et ranger le matériel et la salle tout en respectant la charte des locaux.
- S'adapter à l'âge et au rythme des enfants.
- Préparer un planning d'activité en tenant compte des moyens mis à disposition par la Ville.
- Utiliser les outils spécifiques imposés par la Ville.
- Prendre en charge son groupe d'enfants.
- Proposer et animer les activités du planning élaboré en équipe (proposer des activités variées et originales)
- Être moteur dans la gestion du groupe et accompagner les enfants afin qu'ils soient acteurs de l'activité ; participer pour montrer l'exemple.
- Prévoir un temps avec les enfants pour le rangement en fin de séance.
- Transmettre au référent de site un bilan d'activité.
- Aborder la thématique du projet dans tous les moments de l'accueil.
- Se montrer polyvalent et animer tout type d'activité.
- Faire face à l'imprévu.

### **Administratif**

- Participer à l'élaboration du Projet Pédagogique, adhérer et assurer la mise en œuvre
- Tenir le cahier d'événements et le cahier d'infirmier.
- Tenir le cahier de présence.
- Participer à des réunions de préparation, être force de proposition.
- Prévenir sa hiérarchie en cas d'absence.
- Participer activement à son évaluation en milieu et fin de période.

Les horaires d'accueil des enfants sont durant les temps périscolaires sont les suivantes :

- de 7h30 à 8h20 pour l'accueil réveil du matin
- de 11h30 à 13h20 pour la pause méridienne
- de 16h30 à 17h30 pour l'étude
- de 17h30 à 18h30 pour l'accueil détente du soir

### **Organisation de la journée des enfants**

7H30/8H20	Accueil réveil
8H20/8H30	Temps d'accueil scolaire
8h30/11H30	Enseignement
11h30/13H20	Pause méridienne
13h20/13H30	Temps d'accueil scolaire
13H30/16H30	Enseignement
16H30/17H30	Étude
17H30/18H30	Accueil détente

### **Organisation de la journée des animateurs**

7H30/8H30	Accueil périscolaire matin
-----------	----------------------------

11h30/13H30	Animation de la pause méridienne
16H30/17H30	Etude
17H30/18H30	Accueil périscolaire soir

### **Organisation de la journée du référent**

7H15/9H40	Accueil des enfants / pointage périscolaire du matin / pointage cantine, étude et périscolaire soir
11H15/13H30	Gestion de la pause méridienne
13H30/14H	Administratif
16H15/17H30	Etude
17H30/18H45	Accueil des enfants, administratif pour le lendemain et fermeture de l'école

#### **1.5 les locaux d'accueil et leur affectation.**

Une Charte d'occupation des locaux a été mise en place et signée par la Ville, la directrice d'école et le référent du site. Il y est indiqué toutes les modalités de partage des locaux. Nous devons nous y référer et respecter cet accord. Cette charte sera présente dans l'accueil, le plan d'occupation de cette période y sera ajouté.

L'accueil périscolaire se fera à l'école élémentaire Edmond Rostand -Avenue Victor Hugo - 59110 La Madeleine.

Les locaux utilisés seront :

- la salle périscolaire (salle polyvalente) où tout le matériel utile à l'organisation des accueils y est stocké
- La salle dite « tables rondes », afin de séparer les groupes CP/CE1 et CE2/CM1/CM2 lors des accueils détente.
- La cour de récréation
- Certaines salles de classes pour l'étude en fonction des effectifs
- Toutes les salles de classes quand le temps ne nous permet pas de rester dehors lors du temps de pause méridienne.

Selon la situation sanitaire liée au Covid-19, les aménagements seront maintenus et/ou appliqués en fonction des instructions et des protocoles sanitaires diffusés par l'Education Nationale et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

#### **1.6 Le budget pédagogique : budget alloué par la Ville.**

Concernant le périscolaire, la Ville alloue un budget spécifique pour le matériel pédagogique, les jeux de société, les livres, le matériel sportif.

Budget périscolaire : sur le période de septembre à décembre 2021

Matériel fongible (Travaux Manuels 120 Euros et fournitures 60 Euros) : Savoirs Plus



Les jeux de société ( sur demande ) : Cyrano  
Le sport (sur demande) : Décathlon  
Librairies (sur demande) : Decitre

## 1.7 Les partenariats : CAF et Label Marianne

Les ACM organisés par la Ville sont cofinancés par la CAF du Nord.

La ville de La Madeleine est engagée dans une démarche d'amélioration du service à l'utilisateur. Depuis juin 2016 l'activité ALSH du service Famille est certifiée Démarche Qualité.

La Ville est engagée dans la labellisation Marianne : le badge, le trombinoscope, la trame du projet pédagogique, les fiches de suggestions et l'ensemble des procédures proposées sont continuellement revus et améliorés afin de faire vivre et de faire avancer cette démarche.

Le trombinoscope sera affiché et les animateurs porteront un badge nominatif, permettant ainsi aux enfants comme aux adultes de se repérer plus facilement et de pouvoir identifier les différents membres de l'équipe.

De plus, si les parents ont des suggestions ou des réclamations, ils pourront contacter le service Enfance-Petite Enfance par mail à l'adresse suivante : [service-famille@ville-lamadeleine.fr](mailto:service-famille@ville-lamadeleine.fr) ou via le portail famille.

## II) LE PROJET DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL

### 2.1 Vie quotidienne - Développement des moments de la journée

**Accueil réveil :** Il se déroule dans la salle polyvalente dédiée au périscolaire et permet de commencer la journée en douceur. C'est un temps d'échange, de partage, de lecture, de petits jeux, De plus, les jeunes enfants aiment dessiner et colorier. Lors des accueils réveil et détente, lors de l'arrivée échelonnée et du départ échelonné ainsi que durant certains temps libres, l'enfant aura la possibilité de dessiner et de faire des coloriages. Les jeunes enfants attachent une importance particulière à leurs créations, car ils passent du temps à choisir les couleurs, à faire tel trait, ... et aiment récupérer leurs dessins. Afin de leur restituer tous leurs dessins et de valoriser ceux-ci, les animateurs mettront en place un système de rangement à dessins. Si l'enfant souhaite reprendre son coloriage de la journée, les animateurs respecteront son choix et rendront le/les coloriage(s) à l'enfant. Le rythme de chacun est respecté. C'est aussi un moment d'échange d'informations avec les parents pour toute demande spécifique. Des informations destinées aux familles seront disposées de manière claire et seront affichées de sorte que des renseignements concernant les activités, les horaires, le règlement, les équipes puissent être accessibles pour tous.

Des matinées à thèmes seront proposées aux enfants : Mardi réveil tonique et Vendredi en musique. De plus, des petits déjeuners « exceptionnels » seront proposés aux enfants de temps en temps dans l'année.

### ***La pause méridienne***

Le repas sera pris au restaurant scolaire Kleber, rue Kleber.

Après un regroupement par classe dans la cour de l'école, les élèves accompagnés de l'équipe rejoindront le restaurant scolaire à pied, de façon échelonnée.

Dès leur arrivée ils s'installeront à table (1 rangé de tables par classe ) et par petits groupes passeront au self.

Les adultes repartis sur les différentes tables favoriseront un temps d'échanges, calme, entre enfants et veilleront à ce que chacun d'entre eux mangent suffisamment et goûtent à tout. L'éducation au goût sera une préoccupation majeure pour l'ensemble de l'équipe.

A la fin du repas, les enfants débarrasseront leur plateau en veillant au tri sélectif avec la présence des encadrants.

Ils rejoindront ensuite leur école par petits groupes et l'ensemble de l'équipe veillera au calme et à la sécurité des groupes lors des trajets.

Dans un souci de laïcité et de respect de chacun, la Ville prévoit des substituts au porc quand celui-ci est proposé en cantine.

Selon la réglementation, « Des substituts au porc sont proposés quand celui-ci est servi en cantine. Cette disposition dérogatoire suit la préconisation du rapport Stasi de la Commission de réflexion sur l'application du principe de Laïcité dans la République, remis le 11 décembre 2003 au Président de la République. Ce rapport précise aussi que « *la prise en compte des exigences religieuses en matière alimentaire doit être compatible avec le bon déroulement du service* ». Pour cette raison, aucune autre dérogation ne saurait être acceptée. »

Les animateurs veilleront au bien-être de l'enfant ayant un P.A.I en réchauffant son repas et le servant en même temps que les autres enfants.

*Le gaspillage alimentaire lors de la pause méridienne* : Durant toute l'année scolaire 2021-2022, les enfants seront sensibilisés au gaspillage alimentaire à travers des affichages sur le sujet, ou lors de petites activités (exemples : groupes de discussions pour trouver des solutions au gaspillage alimentaire lors de la restauration scolaire, jeux et petits défis quotidien en cantine etc...)

« Les petits gouteurs » seront également mis en place cette année. Par mois, quelques enfants de la même classe seront désignés afin de créer le groupe des petits gouteurs. Ils auront pour mission d'évaluer le repas du midi (entrée, plat, dessert) et de l'ambiance de leur service. Leurs notes et remarques seront envoyées à la mairie chaque semaine.

### ***L'étude surveillée***

Les enfants inscrits sont pris en charge par le référent et les enseignants. Après un temps libre informel (15minutes de récréation et de goûter), les enfants s'installent dans une salle dédiée et propice à l'étude, sous la surveillance d'un adulte. Celui-ci assure le calme et vérifie que les enfants consultent leur cahier de texte, qu'ils se sont préoccupés de leurs devoirs. Il répond aux questions concernant la compréhension des consignes. Le temps d'étude surveillée permet aux enfants de rester en collectivité et de pouvoir faire leurs devoirs dans un espace et avec des conditions propices, cependant l'adulte ne se substitue pas aux parents pour la vérification et la correction des contenus et n'a pas à enseigner sur ce temps.

### ***L'accueil du soir***

Il commencera après l'étude.

C'est avant tout un moment de détente après une longue journée scolaire. Des activités seront proposées chaque jour par l'équipe et le planning d'activités sera établi pour une période de 6 semaines environ.

L'accueil du soir sera divisé en deux salles. Un groupe de CP/CE1 et un autre groupe de

Le « Lundi blagues » qui permet aux enfants de raconter leurs meilleures blagues aux autres pendant un petit temps avant les activités sera mis en place, le mardi « Légendes et contes » ou une histoire sera racontée aux enfants tous les mardis, ainsi que le « Vendredi ensemble » qui consiste à proposer une petite activité courte de cohésion de groupe avant les activités. Une boîte à idées sera installée dans chaque salle, afin que les enfants puissent y noter les activités ou les changements qu'ils souhaiteraient voir en accueil détente. Les animateurs en tiendront rigueur durant l'élaboration de leurs plannings. Des « goûters exceptionnels » seront proposés aux enfants de temps en temps durant l'année scolaire.

## 2.2 Les activités

Un projet d'animation est réalisé en équipe à partir des objectifs pédagogiques déterminés. Les activités devront être en accord avec ces objectifs, mais également avec le thème de l'accueil. Un planning prévisionnel d'activités sera réalisé avec les idées proposées par les enfants. Les activités pourront être modifiées ou adaptées au cours de l'accueil en fonction du nombre d'enfants, de la météo, etc. Les changements devront être transmis à la référente. Toutes les activités seront anticipées pour être efficaces le jour J. Les animations devront être de qualité, en lien avec les besoins, les goûts et les souhaits des enfants.

Les plannings seront affichés aux portes de la salle périscolaire.

Les enfants pourront choisir leurs activités qui seront variées (manuelles, sportives, artistiques, expressives, etc.). Les animateurs seront priés de respecter les choix des enfants.

Les différentes activités permettent aux enfants la découverte, les échanges, la socialisation, l'imaginaire, etc. Les activités proposées vont répondre aux attentes du projet pédagogique, mais également aux attentes du projet éducatif de la ville.

Cette année, les enfants auront la possibilité de correspondre avec le service des aînés sous forme de lettres.

## 2.3 La restauration (prestataire API)

### **Dispositions particulières relatives au service de restauration :**

La préparation des repas est réalisée selon les normes diététiques et sanitaires en vigueur.

### **Composition des menus :**

La ville de La Madeleine demande au prestataire retenu pour la cantine d'appliquer les recommandations nutritionnelles du groupe d'étude des marchés de restauration collective et nutrition (GEM-RCN) mis en place par le Ministère de l'économie et des finances. Les menus sont élaborés par période scolaire sous la responsabilité et le contrôle d'une diététicienne. La composition des menus est portée à la connaissance des familles par voie d'affichage dans les écoles, en mairie, sur le site internet ([www.ville-lamadeleine.fr](http://www.ville-lamadeleine.fr)) et l'application smartphone de la ville.

Les menus affichés peuvent néanmoins, de manière ponctuelle, subir des modifications liées aux contraintes d'approvisionnement du prestataire.

### **Confection des repas :**

La confection des repas est confiée à un prestataire retenu sur la base d'un cahier des charges strict élaboré par la Ville. Les repas sont préparés en cuisine centrale au restaurant Kléber et acheminés en liaison chaude vers les réfectoires des écoles.

La confection et le service des repas sont soumis aux normes d'hygiène et de sécurité en vigueur (norme « HACCP » : analyse des risques et points critiques pour leur maîtrise). Le suivi de l'hygiène et le contrôle de qualités ont assurés par des analyses bactériologiques régulières, confiées à un laboratoire extérieur agréé et le personnel municipal informé et formé sur ces questions.

#### **Consommation des repas :**

Parallèlement à sa politique nutritionnelle, la Ville de La Madeleine poursuit une politique d'éducation au goût. Dans cette optique, les enfants se voient proposer chacun des aliments composant le repas. Le service de restauration est un service collectif ; chaque enfant consomme par conséquent le même repas.

## 2.4 Règles de vie

#### **Les règles pour les enfants**

Les sanctions discriminantes, humiliantes et les sanctions collectives sont interdites. En cas de faute de l'enfant, le dialogue, la réparation des dommages matériels, les excuses et la punition constructive seront mis en avant. L'animateur pourra alors se référer à la charte de vie en donnant des explications compréhensibles par l'enfant.

#### **Les règles concernant les adultes :**

Ce que dit la loi Française :

La consommation de tabac est interdite dans les Accueils Collectifs pour Mineurs, en présence ou non des enfants. La consommation d'alcool et de toutes drogues est également interdite. Le bizutage est un délit, il est donc interdit.

#### **Le négociable et le non négociable :**

Chaque animateur a le droit à une pause (20mn) par jour qu'il prendra quand les enfants seront en temps calme. Les pauses se prennent de manière échelonnée afin d'assurer le bon fonctionnement de l'accueil. Les pauses ont lieu dans la structure ou à proximité de celle-ci. Les animateurs resteront joignables et prêts à intervenir en cas de besoin. L'animateur veillera à ne pas mettre le reste de l'équipe en difficulté lorsqu'il prend sa pause.

Les fumeurs sortiront de l'enceinte de l'établissement, seront discrets vis-à-vis des familles et enfants ; ils feront en sorte de ne pas sentir la cigarette lors de leur retour auprès des enfants (lavage de mains...).

**Le temps de pause est aussi un temps de préparation d'activités, d'installation d'activités spécifiques.**

**Les téléphones portables** doivent être utilisés à des fins professionnelles. L'animateur se doit d'être joignable afin de pouvoir gérer les urgences ou les imprévus rapidement. L'utilisation du téléphone à des fins personnelles pourra être possible de façon brève et occasionnelle, avec l'autorisation de la directrice.

Rappel : il est interdit de diffuser des images de la vie de l'ACM sur les réseaux sociaux (comme Facebook ou Snapchat,...). Les animateurs ne sont autorisés à prendre en photo ou à filmer les enfants que pour le bon déroulement des activités (cadres photos, photo pour les porte-manteaux,...), avec l'accord des parents.

**Les retards (abusifs) et les absences** non justifiées ne sont pas autorisés. L'animateur devra fournir un justificatif de retard ou d'absence. Il lui est demandé de contacter le plus rapidement sa hiérarchie (directeur ACM et Mairie).

**Pendant les temps de repas**, il est possible de ne pas tout aimer mais l'équipe pédagogique se doit de goûter à tout devant les enfants, car les adultes restent des référents et modèles

qui se doivent d'avoir un discours en cohérence avec leurs actions. **Aucun élément extérieur aux plats proposés sur la journée ne sera consommé devant les enfants (café compris).**

## 2.5 Sécurité : procédures de la Ville

### ***Procédure en cas d'incendie :***

La référente et les animateurs prendront l'ordinateur, les fiches sanitaires, les PAI et le listing de toutes les personnes présentes sur l'accueil de loisirs (enfants + adultes). La référente s'occupera du lien avec les pompiers (appel et pendant l'intervention). Elle vérifiera que tout le monde va bien et est bien présent au point de rassemblement. Les animateurs quant à eux, arrêteront toutes activités, fermeront les fenêtres. Ils rassureront, compteront et emmèneront les enfants par les issues de secours dans le calme vers le point de rassemblement se trouvant à l'extérieur.

### ***Procédures en cas de retard parent :***

La référente se chargera d'appeler la famille, Si personne ne répond, elle contactera les autres personnes autorisées à reprendre l'enfant. En cas d'absence de réponse, elle contactera l' élu d'astreinte, qui se chargera de contacter l'agent d'astreinte.

### ***En cas de blessure :***

L'état physique de l'enfant sera vérifié, l'enfant sera rassuré et les premiers soins seront donnés, les informations seront notées dans le cahier d'infirmier. En cas de doute sur l'état de santé ou sur les soins à apporter, le 15 sera appelé pour plus d'informations. Les pompiers seront également contactés en cas de besoin.

### **Procédure en cas de suspicion au Covid 19 :**

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève : Les symptômes évocateurs sont : Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

#### **- Conduite à tenir :**

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé.
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- Rappel par la directrice de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière. L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plate-forme Covid-19

#### **- Si Positif :**

- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- Information des personnels et des parents des élèves (non masqué) ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade.

### ***Les numéros utiles :***

La liste des numéros utiles sera visible dans toutes les salles d'accueil et mise à disposition des parents.

Chaque animateur disposera d'un récapitulatif des numéros les plus importants dans sa trousse de secours, indispensable lors des déplacements.

### **2.6 La communication**

La communication entre tous les acteurs est très importante pour le bon déroulement des accueils. Des affichages à l'entrée de l'accueil informeront les parents. Les plannings et menus seront également visibles à l'entrée de l'école.

Les informations sont communiquées également sur le site internet de la Ville et des articles peuvent paraître dans le MAGDELEINE (publié tous les mois).

### **2.7 Annexe : grille d'évaluation du projet de fonctionnement.**

### III) SPÉCIFICITÉS DE L'ACCUEIL

#### 3.1 Le contexte réglementaire

L'encadrement des accueils périscolaires, en fonction de l'âge des enfants et des lieux d'accueils, répond d'une part aux règles établies au regard de la qualification et d'autre part aux normes d'encadrement (Ville et jeunesse et Sports) à savoir :

- 1encadrant pour 14 enfants en périscolaire matin et soir (Jeunesse et Sport)
- 1encadrant pour 20 enfants pour la pause méridienne (Ville)
- 1encadrant pour 15 enfants en étude (Ville)

#### 3.2 Besoins et rythmes des enfants âgés de 6 à 11 ans

Les besoins d'un enfant de 6 ans ne seront pas les mêmes que celui d'un enfant de 11 ans. Il faut donc différencier ses deux catégories d'âge.

- **Besoins et rythme des 6/8ans**

*Physiquement :*

- Période de forte croissance
- Début des activités pour la compétition
- Qualité d'adresse, d'audace, d'habileté, d'équilibre

*Intellectuellement :*

- L'enfant s'affirme.
- Grande curiosité pour le monde réel
- Détache le vrai de l'imaginaire
- L'intelligence toujours en éveil, grande attention, capable de se fixer.
- Age des collections

*Socialement :*

- De plus en plus d'échanges
- Formation de groupes
- Joie d'être, de faire avec les autres

*Affectivement :*

- Prend ses distances par rapport à l'adulte (parfois une certaine agressivité).
- Renouveau de l'émotion

- **Besoins et rythme des 9/12 ans :**

*Physiquement :*

- Ralentissement de la croissance
- Augmentation du volume du muscle cardiaque
- Force et coordination progressent
- A partir de 10 ans, plus de gêne musculaire
- Prise de conscience de son corps

*Intellectuellement :*

- L'enfant sort de l'égoïsme
- Il a besoin d'explications réelles des choses

*Socialement :*

- Période de transition entre un besoin d'autonomie, mais néanmoins avec le besoin de sécurité des adultes qui l'entourent : il équilibre les 2 intérêts.

*Affectivement :*

- Prend ses distances par rapport à l'adulte (parfois une certaine agressivité).  
- Renouveau de l'émotion.

### **3.3 La bienveillance et la bientraitance dans l'accueil**

Tous les moyens nécessaires seront mis à profit des enfants afin qu'ils puissent s'épanouir et évoluer dans un contexte bienveillant et sécurisant. Chaque enfant sera traité comme être à part entière, les animateurs seront à l'écoute, patients et disponibles pour chacun. Les notions de respect, de tolérance et surtout de sécurité seront maître d'ordre pendant les activités et les sorties, afin que chaque enfant puisse trouver sa place au sein du groupe.

### **3.4 Accueil d'un enfant porteur de handicap**

Selon le règlement : *La Ville s'engage à favoriser l'accueil des enfants en situation particulière et notamment les enfants en situation de handicap. Cet accès est toutefois conditionné à une prise de contact préalable des responsables légaux permettant une étude au cas par cas et une analyse des moyens spécifiques qu'il est nécessaire de déployer pour garantir l'accueil de l'enfant dans de bonnes conditions.*

### **3.5 Accueil d'un enfant avec troubles de la santé évoluant sur une longue période (P.A.I)**

Selon le règlement de fonctionnement de la Ville :

« En application de la circulaire du 8 Septembre 2003, relative à l'accueil en collectivité des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période, l'établissement d'un P.A.I a pour objet de permettre une meilleure identification des situations de ces enfants, une meilleure information de l'ensemble des personnels scolaires et périscolaires et donc un encadrement adapté. Ce protocole définit les adaptations apportées à la vie de l'enfant durant l'ensemble de son temps de présence. Il indique notamment les régimes alimentaires, les aménagements d'horaires et les éventuels traitements à administrer, notamment en cas de déclenchement de l'allergie.

En vue du temps de restauration scolaire, l'enfant présentant un trouble de la santé évoluant sur une longue période qui nécessite la consommation d'un panier repas, devra l'apporter et le consommer selon les règles définies ci-après.

L'établissement d'un P.A.I constituera la structure d'encadrement de la procédure de panier repas.

- Conditions d'accès à la prestation

Toute demande concernant l'apport d'un panier repas devra être accompagnée d'un certificat médical d'un médecin spécialiste attestant l'état de santé de l'enfant et justifiant la dérogation au service normal de restauration. L'accueil de l'enfant présentant un trouble de la santé évoluant sur une longue période en restauration scolaire est soumis à l'établissement préalable d'un P.A.I

- Responsabilités

Il est établi que la préparation et l'identification du panier repas (contenants et contenus) sont indispensables et relèvent de la seule responsabilité des parents.



L'enfant sera placé pendant le temps de restauration sous la surveillance du personnel d'encadrement.

Le constat de la non-application, en tout ou partie du présent règlement, pourra remettre en cause l'accueil en cantine de l'enfant concerné ».

### **3.6 Protocole sanitaire**

#### **- Organisation dans les locaux :**

Les enfants seront répartis par groupe de niveau dans la cour de récréation, mais seront en général répartis par classe dans les locaux. Chaque groupe de niveau aura une salle d'activité qui leur sera attribué pour toute l'année.

La cour de récréation est divisée en 2 parties afin que chaque groupe puisse en profiter sans être en contact avec les enfants des autres groupes de niveau. A tour de rôle et en fonction de leurs activités, les animateurs utilisent une partie de la cour de récréation.

Pour le repas, les enfants seront séparés de deux mètres entre chaque groupe. Les enfants resteront par groupe avec leurs animateurs afin de ne pas être mélangés.

#### **- Organisation par temps :**

##### **ACCUEIL REVEIL :**

Les parents et leurs enfants sonnent à l'interphone ; Ils sont accueillis par la référente directement à la porte, puis les enfants sont accompagnés aux toilettes afin de se laver les mains avant de rejoindre la salle polyvalente. Chaque classe aura une table attribué.

##### **REPAS :**

De 11h30 à 13h30 les enfants sont accueillis pour manger. Ils iront classe par classe avec leurs animateurs aux toilettes pour tous se laver les mains (enfants et adultes) puis rejoindront la restauration scolaire. Chaque groupe aura des tables attribué afin de ne pas mélanger les enfants de différentes classes. Les animateurs serviront les enfants en eau, afin que ceux-ci ne touchent à rien sur la table. En rentrant de la cantine, chaque animateur enverra son groupe un par un aux toilettes pour le lavage des mains, puis l'enfant attendra l'animateur et les autres enfants sur les marques mises au sol, puis ils rejoindront tous ensemble leur salle de classe ou leur coté de la cour de récréation. Tout le matériel utilisé sera désinfecté après chaque activité.

##### **ETUDE :**

Avant le goûter, les enfants seront accompagnés groupe par groupe aux toilettes pour le lavage des mains.

Les enfants seront rassemblés par classe afin qu'ils goutent ensemble dans la cour, mais seront à deux mètres d'écart des autres classes.

A la fin du goûter chaque animateur emmène son groupe aux toilettes se laver les mains, puis part dans sa salle afin de commencer l'étude. Les enfants seront également installés par classe pour l'étude. (Une table = une classe)

##### **ACCUEIL DETENTE :**

Si le temps ne permet pas d'aller dehors, les enfants resteront dans la salle polyvalente pour les CP/CE1 et les CE2/CM1/CM2 dans la salle « des tables rondes ». Ils seront

rassemblés par classe autour des tables. Ils feront des activités avec leur animateur. Les parents sonneront à l'interphone, et la référente périscolaire ira leur ouvrir.

- **Hygiène et gestes barrières :**

LAVAGE DES MAINS :

Chaque personne (adultes comme enfants) entrant dans l'école passera aux sanitaires pour se laver les mains. (ou mettra du gel hydro alcoolique) Dès que le personnel et les enfants sortent des salles pour se rendre dans la cour ou dans la cantine, ils iront se laver les mains. De plus, si un adulte ou un enfant tousse ou éternue, celui-ci sera invité à aller se laver les mains également. Quand les enfants retournent chez eux, avant de retrouver ses parents, ils devront également passer aux sanitaires.

DESINFECTION DU MATERIEL ET DES LOCAUX

Après chaque activité, tout le matériel utilisé sera désinfecté.

Le matériel sera propre à chaque groupe et ne pourra être donné à un autre groupe avant désinfection de celui-ci. Les toilettes seront désinfectées après chaque passage des enfants et au minimum 1 fois par jour.

Les animateurs veilleront à laisser les portes ouvertes afin d'éviter le contact avec celles-ci, ainsi que les fenêtres pour aérer les salles (Au minimum 15min toutes les heures)

DISTANCIATION PHYSIQUE

\* La cour de récréation a été séparée en 2 à l'aide de plots. Ainsi, chaque groupe d'enfants peut profiter de la cour de récréation sans se mélanger avec les autres groupes.

MASQUES DE PROTECTION :

Chaque animateur sera doté d'un masque chirurgical de protection qu'il mettra le matin en arrivant à l'école. Il le changera toutes les 4h00 en respectant les mesures d'hygiène (désinfection des mains, retirer le masque en le prenant par les élastiques et en le jetant dans une poubelle directement). Les enfants de plus de 6 ans aussi devront disposer d'un masque de catégorie 1 pour venir l'école. Ils devront le changer après la cantine.

## IV) LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Le projet pédagogique s'appuie sur un projet éducatif porté par la Ville de La Madeleine dont les principes fondamentaux sont :

- Favoriser la **construction de la personnalité des enfants et des jeunes.**

Il s'agit d'accompagner les enfants et les jeunes à l'autonomie, de les responsabiliser dans leurs pratiques, de leur donner l'opportunité de développer des capacités intellectuelles et physiques, de faire l'expérience du choix et de se construire comme sujet autonome capable d'esprit critique.

- Développer la notion de **respect de soi et des autres.**

Il convient de permettre à chacun d'être reconnu et respecté ; de respecter l'autre dans l'acceptation des différences et des convictions de chacun.

L'apprentissage de la vie en collectivité doit permettre d'amener l'enfant et le jeune au respect des règles de vie, de développer la solidarité, de favoriser les échanges et le partage.

- Développer la notion de **respect de son environnement.**

Par le développement pour les enfants et les jeunes, et avec eux, d'une démarche participative liée aux enjeux que représentent la protection de la planète et la transition écologique.

Par l'encouragement, l'accompagnement, le suivi, la formation des équipes encadrantes pour la mise en place d'outils, d'actions, d'animations autour de la découverte de la nature, de la compréhension des enjeux écologiques (gaspillage alimentaire en restauration, l'apiculture et ses bienfaits comme plus généralement la faune et la flore, sensibilisation énergétique, recyclage...), afin de considérer l'importance de notre planète pour le bien de tous.

**- Consolider la socialisation de l'enfant ou du jeune en développant des valeurs de *solidarité, d'esprit d'équipe et de citoyenneté.***

Cela renvoie à l'apprentissage de la conscience de leurs droits et devoirs, du savoir vivre ensemble et de la communication. C'est aussi favoriser entre les groupes d'âge en accueils et les différentes populations du territoire (enfants de 0 à 3 ans, personnes âgées..) les rencontres, les liens.

**- Favoriser la *mixité sociale***

Permettre que l'enfant ou le jeune ait une ouverture sur le monde, au-delà de son environnement proche, de son quartier.

Il s'agit d'adapter les actions et moyens aux situations des publics et de garantir une égalité d'accès, notamment par une politique tarifaire adaptée.

**- Favoriser la *découverte d'environnements nouveaux et l'apprentissage de la vie collective.***

Il s'agit d'apporter la possibilité à chacun de partir à la découverte de milieux et d'environnements inconnus, de favoriser la prise d'initiative et d'autonomie tout en garantissant un cadre sécurisant et respectueux des rythmes et capacités de chacun. Des séjours courts, dans le cadre des accueils de loisirs et des séjours de vacances, permettent de répondre à ces objectifs.

Chaque temps de vie lors d'un séjour - préparation, activités individuelles et collectives, temps calmes, repas, veillées, découvertes - devra répondre à des besoins particuliers, nécessaires au bon déroulement du séjour.

La présence d'adultes, référents sur des temps de vie quotidienne, jouera un rôle primordial dans la façon dont sera vécu l'éloignement de la cellule familiale et l'appropriation de modes de communication et d'organisation différents.

\*\*\*

**Pour atteindre ces objectifs, une attention particulière devra être portée en fonction de l'âge des participants :**

**- *Enfance* :**

Toujours dans le prolongement de la famille et de l'école, les activités proposées doivent permettre à l'enfant de s'épanouir grâce au vivre-ensemble et favoriser la découverte. Des activités nouvelles sont organisées dans un cadre ludique, convivial et respectueux de l'environnement.

Ces principes déterminent les orientations du projet pédagogique et permettent de donner du sens aux activités et aux actes de la vie quotidienne.

Ce thème représente non seulement des objectifs et des moyens donnés aux enfants pour approfondir leurs connaissances de la faune, de la flore et de l'histoire des certains peuples, mais surtout des moyens qui permettent aux jeunes d'agir à leur façon pour le respect de l'environnement.

#### **4.1 OBJECTIF GENERAL 1 : Identifier les habitudes de vie de certaines civilisations et initier les enfants à celles-ci.**

**Objectif Opérationnel 1** : Découvrir les divertissements d'autres cultures et des temps d'avant

*Moyens :*

- Adaptation de jeux sportifs anciens tels que des olympiades, des courses de chars, des lancés de javelot, le Kubb etc.
- Utilisation de techniques manuelles d'antan comme la peinture sur pierre, les hiéroglyphes
- Découverte des danses Aztèques ; de leurs instruments de musiques ainsi que leur utilisation
- Fabrication miniatures des différents types d'habitation

**Objectif Opérationnel 2** : Promouvoir la citoyenneté auprès des enfants

*Moyens :*

- Mise en place de conseils d'enfant sur les temps périscolaires,
- Création de délégués de classe pour les temps périscolaires et la pause méridienne
- Mise en place de projets dans l'école créés par les enfants (Réculte de bouchons, ou pour les sans-abris etc.)

**Objectif Opérationnel 3** : Stimuler l'imaginaire des enfants à travers les contes et légendes de ces civilisations

*Moyens :*

- Une légende sera racontée tous les Mardis pendant le périscolaire du soir, avant de commencer les activités.
- Création d'un mini conte sur Rostand avec les enfants
- Proposition aux enfants de raconter eux même une légende qu'ils connaissent à l'ensemble du groupe
- Mise en place d'activités théâtrales autour de ces contes

#### **4.2 OBJECTIF GENERAL 2 : Sensibiliser les enfants aux gestes éco citoyens**

**Objectif opérationnel 1** : (Re)Découvrir la faune et la flore

*Moyens :*

- Création d'activités de plantation
- Découverte de différents lieux d'habitation de certaines civilisations et les comparer les uns aux autres
- S'intéresser aux animaux qui existent et existaient lors des activités et des lectures du mardi
- Utilisation de produits issus de la nature pour créer des objets ( Exemple : Land Art)

**Objectif opérationnel 2** : Tendre vers l'anti-gaspillage alimentaire

*Moyens :*

- Décoration de la salle polyvalente avec des affiches créées par les enfants sur le gaspillage alimentaire
- Mise en place des « petits goûteurs » qui évalueront les repas de la cantine tous les jours. Leurs évaluations seront données en mairie chaque lundi.

-Faire de l'anti gaspillage, un des principaux sujets pour le conseil des enfants, et écouter les propositions qu'ils souhaitent mettre en place pour y arriver.

**Objectif opérationnel 3** : Sensibiliser les enfants au recyclage

**Moyens** :

- Travaux manuels principalement réalisés en matériaux recyclés
- Mise en place de boîtes de tri fabriquées par les enfants pour les salles d'accueil
- Mise en place de projets par les délégués de classe, sur le recyclage (en attente de leur propositions)
- Recyclage des feuilles d'étude pour les dessins des enfants

**Objectif opérationnel 4** : Découvrir les méthodes écologiques des anciennes cultures et s'en inspirer pour la vie courante

**Moyens** :

- Faire comprendre aux enfants l'intérêt du « faire avec ses mains » et de l'absence de machine (donc de pollution électrique) en les initiant à la couture
- Initier les enfants aux plantations maisons et aux produits biologiques
- Réalisation de minis défis : Création de la plus longue chaîne alimentaire ; ramassage des déchets de la cour etc.

**4.3 OBJECTIF GENERAL 3 : Tendre vers un épanouissement individuel et collectif des enfants**

**Objectif opérationnel 1** : Promouvoir l'entraide et la cohésion de groupe

**Moyens** :

- Mise en place de jeux collectifs
- Mise en place de défis entre les groupes tous les vendredis soir
- Correspondance avec le service des aînés sous forme de lettre
- Organisation de concours par classe tous les mois

**Objectif opérationnel 2** : Développer l'autonomie

**Moyens** :

- Intégrer la notion de rangement sous forme de jeux ou de défis
- Mise à disposition du matériel en libre-service (jeux et travaux manuels)
- Possibilité pour les enfants de mener une activité
- Proposer aux enfants qu'ils aident les animateurs sur certaines tâches s'ils le souhaitent
- Sélection d'un chef de table tous les jours pour servir l'eau et servir de médiateur à table

**Objectif opérationnel 3** : Favoriser l'expression des enfants

**Moyens** :

- Permettre aux enfants de proposer eux-mêmes des jeux ou de revisiter les jeux prévus au planning
- Lors des conseils d'enfants, les délégués pourront récolter les informations de leurs camarades de classe et remonter les problèmes rencontrés et leurs propositions d'amélioration
- Les « petits goûteurs » se réuniront tous les midis afin de remonter les dires des enfants concernant le repas, ce qu'ils aiment, n'aiment pas ou souhaiteraient modifier.

-Mise en place d'une boîte à idées sur les temps périscolaires, qui sera accessible à tous de façon anonyme.

## V) LE PROJET D'ACTIVITÉS

### 5.1 Le thème GLOBAL

Le thème du périscolaire ROSTAND cette année sera :

« A la découverte des civilisations et de leurs bonnes habitudes écologiques »

### 5.2 Description du thème, ses déclinaisons

A l'heure actuelle, avec les nouvelles technologies qui engendrent énormément de pollution, l'impact que l'Homme a sur la nature, le réchauffement climatique, la dégradation rapide de la biodiversité etc. Notre planète va mal !

Il fût un temps, la faune et la flore se multipliaient, les calottes glaciaires se portaient bien et le plastique n'était pas réparti dans tous nos océans..

Comment vivaient les Hommes à ces périodes-là ? Que pouvons nous apprendre de leur mode de vie afin de nous même nous améliorer ?

C'est ce que nous allons découvrir, tout au long de cette année !

Les enfants pourront découvrir la manière de vivre de certaines civilisations (Egyptiens, Romains, Inuits, Amérindiens, Vikings et Hommes préhistoriques), leurs fabuleuses découvertes dont on se sert toujours aujourd'hui, mais surtout, ils pourront s'intéresser à d'autres modes de vie beaucoup plus écologique et de quelle façon nous pourrions les retranscrire dans les temps actuels.

Un pas en arrière, puis deux en avant !

### 5.3 Les projets d'activités et leur adaptation à la tranche d'âge

– Période 1 (du 02/09 au 22/10) : « Les secrets des égyptiens »

Un voyage au cœur d'une civilisation antique, à la découverte des mystères de l'Egypte pharaonique, des pyramides, des momies mais également des hiéroglyphes !

– Période 2 (du 8/11 au 17/12) : « A la découverte des Romains ! »

Des empereurs à la mythologie romaine, en passant par le latin et les jeux de la Rome antique, les enfants pourront découvrir les histoires de Rémus, Romulus mais aussi celles de Jules César. Ils découvriront également les premiers pas de la République romaine.

– Période 3 (du 03/01 au 04/02) : « Rendez-vous chez les inuits »

Drôles de petits personnages, vivant dans le froid constant. Comment font-ils pour vivre ? Pour se nourrir ? Quelles sont leurs passe-temps et leurs coutumes ? C'est ce que nous allons découvrir !

– Période 4 (du 21/02 au 8/04) : « Les amérindiens et leurs coutumes »

Les Aztèques, Mayas et les Incas étaient là il y a fort longtemps. A ce temps, aucune technologie n'existait, cela ne les a pas dérangés pour se déplacer, ni pour vivre. Ils survivaient uniquement grâce aux ressources naturelles. Essayons de faire comme eux !

– Période 5 (du 25/04 au 27/04) : « Tous chez les Vikings ! »

A bord de leur Long-Ship, les vikings sillonnaient les mers à la découverte de nouveaux villages. Pas facile de vivre sur l'eau .. Allons découvrir comment ces navigateurs se nourrissaient, se divertissaient, et vivaient tout simplement !

– Période 6 (du 30/04 au 07/07) : « Retour à la préhistoire avec les hommes des cavernes »

De la cueillette à la chasse, en passant par la pêche, ces hommes préhistoriques ne se nourrissaient uniquement de ce qu'ils trouvaient autour d'eux. Ayant habité avec ces gigantesques mammoths, les hommes préhistoriques ont dû redoubler d'effort pour survivre, ils ont découvert le feu, et nous ont raconté leur histoire à travers des peintures sur les parois de leur grotte. Allons découvrir cette histoire !

En parallèle, des petits jeux libres ou activités encadrées seront proposés aux enfants qui ne souhaitent pas participer aux activités programmées sur les plannings.

L'objectif final serait de créer un musée numérique avec les œuvres réalisées par les enfants pour l'ensemble de l'école.

#### **5.4 Annexe : grille d'évaluation du projet d'activités.**

### **VI) CONCLUSION ET PERSPECTIVES**

Chaque enfant est un être unique et différent, c'est pourquoi il est primordial que l'équipe d'animation puisse valoriser individuellement les enfants sans oublier l'intérêt collectif. Ce projet pédagogique est un travail de réflexion. C'est un contrat de confiance entre l'équipe d'animation et de direction, les parents et les enfants. Il permet de donner du sens aux activités proposées. Les animateurs veilleront constamment à la sécurité physique mais aussi morale et affective de l'enfant. Notre objectif principal étant de leur faire passer de bons moments de détente lors des temps périscolaires.

Les attentes et envies des enfants étant au centre de ce projet, plusieurs outils seront mis en place afin de connaître leur ressenti quant aux activités proposées. Le projet pédagogique n'est pas fixe, il peut évoluer afin de s'adapter aux besoins de chacun, leur bien être étant notre priorité ainsi que les conditions sanitaires actuelles qui nous demandent de constamment évoluer et de nous adapter